



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

07/11/2018

FFBB 2024

SIGNATURE D'UNE CONVENTION HISTORIQUE AVEC LE CNDS

Dans la continuité des orientations prises en Assemblée Générale fédérale avec notamment la mise en place du plan stratégique [FFBB 2024 et Club 3.0](#), la directrice générale du CNDS, Armelle DAAM, et le président de la FFBB, Jean-Pierre SIUTAT, ont signé une convention-cadre historique, validant le soutien financier du CNDS, pour la création ou la réhabilitation de terrains de basket 3x3.

La Fédération Française de Basketball met en œuvre un plan stratégique, FFBB 2024 et Club 3.0, afin de développer notamment la pratique du basket 3x3, nouvelle discipline olympique à partir des Jeux de Tokyo 2020. Ce plan permettra de réduire les inégalités territoriales et les disparités de pratique du basket 3x3.

Ce plan prévoit également la conception d'une plateforme digitale qui facilitera la création de communautés de pratiquants et pratiquantes, notamment non licenciés, sur des terrains de jeux extérieurs ou des équipements de proximité.

Signée ce mercredi 7 novembre entre le CNDS et la FFBB, la convention-cadre fixe les conditions de financement de la réhabilitation ou construction d'équipements de basket 3x3 dans le cadre d'un [Plan INFRA](#) validé par la FFBB. Ce plan sera d'ailleurs présenté lors du Salon des Maires à Paris le 20 novembre prochain.

Le CNDS s'engage ainsi à examiner en priorité les demandes de subventions afin de financer des créations ou des réhabilitations de terrains de basket 3x3 qui s'inscrivent dans le cadre du plan stratégique FFBB 2024.

En complément, la FFBB s'engage à soutenir le financement de ces mêmes projets dans le cadre d'un fonds dédié et au bénéfice de ses clubs.

Bien entendu, le financement des travaux est subordonné à la faisabilité technique et financière des opérations ainsi qu'au respect des règles relatives à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et à leur conformité aux impératifs d'environnement et de développement durable.

Les dossiers de demande de financement seront constitués par les collectivités ou les associations sportives, maîtres d'ouvrage, et déposés pour instruction auprès des services déconcentrés de l'État en charge du sport.

Jean-Pierre Siutat (président de la FFBB) : *« La signature de cette convention est un moment important de notre plan stratégique FFBB 2024 et Club 3.0. Le « Plan INFRA » que nous avons élaboré est une pierre angulaire de notre projet novateur et visionnaire. Le soutien du CNDS légitime nos choix et symbolise la confiance de l'Etat, des Collectivités Locales et du Mouvement Olympique et Sportif dans*

Service de Presse FFBB

117 rue du Château des Rentiers – 75013 Paris

presse@ffbb.com - www.ffbb.com

facebook.com/ffbasketball – twitter.com/ffbasketball - youtube.com/francebasketball

notre engagement fort pour la création et la réhabilitation de terrains de basket 3x3. Nous sommes convaincus que ces équipements faciliteront l'accès à la pratique de notre sport sous toutes ses formes. Cette première étape va très certainement permettre à de nombreux projets locaux de se concrétiser. »

Armelle DAAM (directrice générale du CNDS) : « Cette convention-cadre avec la FFBB rentre dans le cadre que nous souhaitons, d'impulsion et d'accompagnement des démarches innovantes. C'est la marque du soutien réitéré du CNDS, et de son conseil d'administration, à des initiatives fédérales d'ampleurs qui permettront de renforcer le sport pour tous et dans les territoires qui en ont le plus besoin. »